

DELIBERATION N° 84/11-07 : CONTRAT D'ETUDE ESPAYS/EXTENSION DU CIMETIERE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée sur les différentes possibilités d'aménagements paysagers des espaces publics de la commune.

Des propositions d'études comportant un détail précis des travaux à entreprendre sont proposées par le Bureau d'Etudes ESPAYS, spécialisé dans les aménagements paysagers. Une de ces études concerne le projet d'extension du cimetière communal.

Les honoraires alloués au concepteur sont les suivants :

1/ pour l'établissement de l'avant-projet détaillé et du projet seront calculés par application du taux de 4,30 % du montant estimé de l'ensemble des travaux évalués à 820 000 F H.T., soit :

$$35\ 260\ \text{F} + \text{TVA } 18,60\ \% (6\ 559\ \text{F}) = \underline{41\ 819\ \text{F}}$$

2/ pour l'exécution de la 1ère tranche, à savoir : établissement du dossier de consultation, dépouillement des offres, maîtrise du chantier, réception des travaux et constitution du dossier des ouvrages exécutés seront calculés par application du taux de 4,08 % du montant des travaux de la 1ère tranche, estimés à 250 000 F H.T., soit :

$$10\ 200\ \text{F} + \text{TVA } (1\ 897\ \text{F}) = \underline{12\ 097\ \text{F}}$$

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de confier l'étude des aménagements paysagers de l'extension du cimetière à ESPAYS, dans les conditions énoncées ci-dessus.